

Commission Amiénois
Réunion du 30 mai 2022

Présents : A. Dos Santos, A. Ferraretti, P. Fouré, L. Herbet, J. Marchand, J. Polet, P. Rivet, R. Tetart,
Excusés : JM Bernaud, B. Godin, P. Candas, Y. Segalen

HOMOLOGATION

La commission homologue l'ensemble des journées précédentes pour l'ensemble des rencontres de coupe n'ayant pas donné lieu à contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COUPES SENIORS

- **Rencontre US Camon 2 – FC Poix BC 2 du Challenge U18 du 18 mai 2022**

Réserve du club de Poix pour le motif suivant : Participation en équipe inférieure d'un ou des joueurs ayant participé en équipe supérieure au dernier match.

Insuffisant motivé sur la Fmi, toutefois, dans sa confirmation de réserve, le club s'appuie sur l'article 167 des règlements généraux de la FFF.

La commission transforme cette réserve en réclamation pour la dire recevable.

L'article 167 précise qu'un joueur U17 ne peut pas jouer avec l'équipe U18 de District dès lors qu'il a participé au dernier match de l'équipe de son club engagée en U17 R1, qui n'a pas de match à disputer le même jour ou le lendemain.

Il s'avère que 9 joueurs U17 avaient participé à la rencontre U17 R1 B contre Chantilly le dimanche 8 mai 2022

La commission dit la participation de ces 9 joueurs irrégulière et de donner match gagné à Poix BC sur le score de 3 à 0.

Le club de Poix BC est donc qualifié pour les ½ finales des coupes jeunes de l'Amiénois

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de l'US Camon.

- **Rencontre AS2A – SC Conty Loeuilly du Challenge U18 du 18 mai 2022**

Forfait du club de SC Conty Loeuilly – Amende de 30 €

½ FINALES JEUNES

- **Challenge Amiénois U15 : 1/2 Finale**

AMIENS PORTO – AS2A le samedi 4 juin à 15 heures

AILLY SUR SOMME – ESC LONGUEAU le lundi 6 juin à 15 heures (LONGUEAU disputant la finale de Coupe de Somme U15 le samedi 4 juin)

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

- **Challenge Amiénois U18 : 1/2 Finale**

FC POIX BC – AS2A le samedi 4 juin à 15 heures

VAL DE SOMME – AMIENS RC le lundi 6 juin à 15 heures (VAL DE SOMME disputant la finale de Coupe de Somme U17 le samedi 4 juin)

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

PROGRAMMATION DES FINALES

Les 4 finales sont prévues le dimanche 19 juin sur les installations d'Ailly sur Somme

- 12 heures 00 : Finale Challenge U15
- 14 heures 00 : Finale Challenge U18
- 16 heures 00 : Finale Challenge D6 opposant US CAMON 3 à FC LA CHAUSSÉE TIRANCOURT 1
- 18 heures 00 : Finale Challenge D5 opposant AS PICQUIGNY à FC POIX BC 2

Il sera appliqué, lors de ces finales, pour les équipes réserves, l'article 3 alinéa 2 C du règlement des COUPES de l'AMIENOIS JEUNES ET SENIORS

Seuls 14 joueurs seront admis à figurer sur la feuille de match

Il est demandé aux clubs, en tant que club dit recevant, d'amener leur tablette afin de pouvoir effectuer la FMI.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Le secrétaire de séance : Lionel HERBET

Le Président de la Commission

Philippe FOURE

